

taire de deux lots à Breitenbach ; et Daniel Guth, de Villé. Parmi les autres intéressés par les enjeux de la chasse (*lire l'encadré*), l'Office national des forêts (ONF) est aussi représenté, tandis que l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et le Fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers (FIDS) se sont excusés. Le lot n° 3 est le seul à Breitenbach à être mis aux enchères, les locations des trois autres ayant été reconduites de gré à gré, à l'amiable et aux mêmes prix que précédemment, avec les chasseurs déjà titulaires des lots. Accolé à Maisons-

privée dans une enclave de 67 ares, propriété d'un habitant de Maisons-goutte. Dans le milieu des chasseurs, certains décrivent ce lot comme « une chasse à emmerdes », notamment en raison d'importants dégâts dus aux sangliers. Jean-Pierre Piela avance cependant un argument quant à la prolifération des suidés : « Si le plan de chasse n'a pas été complètement réalisé sur ce lot, c'est surtout dû à la passation » en cours de bail, en raison du décès de l'adjudicataire initial.

La commune a décidé de procéder aux mancières du locataire] étaient trop peu élevées ». Mais il faut trouver preneur pour les neuf années à venir, les nouveaux baux de chasse courant du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024. La séance d'adjudication du 19 janvier s'est déroulée de façon traditionnelle. Assise à la table auprès du maire, la trésorière publique Nicole Deschamps allume la première des trois bougies. Durant la minute qui voit la petite flamme s'agiter, les enchères sont alors ouvertes. Silence. Deuxième bougie, pas d'enchère. La troisième bougie s'éteint également dans le silence. « L'adjudica-

ensuite, à part, Jean-Pierre Piela. Légitimerment, les chasseurs recherchent une baisse de mise à prix du lot. C'est ce que le conseil municipal de Breitenbach a délibéré depuis, passant le coût de 11 500 € à 9 800 €. Mais rebelle lors de la deuxième séance lundi dernier, qui n'a rien donné. Place donc à l'appel d'offres ! Les prétendants au lot n° 3 sont invités depuis lundi soir à fournir leur offre de prix de location, sous pli fermé. Une méthode qui peut réserver des surprises (*lire par ailleurs*), pour les uns comme pour les autres. ■

JULIEN EVNARD

# La triple casquette du maire de Schoenau

**La chasse a de quoi intéresser Gérard Bernard sous ses différents aspects. Maire de Schoenau, il est aussi chasseur et agriculteur. Et ce n'est pas toujours simple de porter cette triple casquette.**

**LE MAIRE.** « Dans nos communes alsaciennes, la municipalité loue les lots de chasse pour les propriétaires », rappelle Gérard Bernard. « Il y a neuf ans, ce n'était pas évident, j'ai dû passer par trois adjudications pour trouver preneur, parce qu'il n'y avait pas de candidat. » Les locataires n'avaient pas souhaité reconduire leur bail sur le principal des deux lots que compte Schoenau. « On avait dû baisser le prix pour pouvoir le louer », souffle le maire.

La chasse était finalement revenue à un juriste bas-rhinois. « On a eu beaucoup de soucis avec cette personne... A l'époque il râlait car selon lui il n'y avait pas assez de gibier et la chasse était trop chère. » Apparemment peu assidu, ce locataire qui « n'a jamais voulu organiser une battue » a laissé les sangliers proliférer. « Il traitait le chevreuil, le sanglier, ça ne l'intéressait pas », poursuit Gérard Schoenau, qui a vu notamment le terrain de football de sa commune totalement ravagé par les suidés, il y a trois



Gérard Bernard (à gauche) a tété son premier cerf l'été dernier. (1)

Le maire a donc gentiment fait pression sur l'homme et « finalement, il y a deux ans, il a cédé sa chasse ». Le Suisse Marc Triebold a repris les choses en main, pour le grand plaisir du maire. « Il est assidu, gère très bien sa chasse, organise deux ou trois battues par an... »

Dans ce coin de plaine, avec peu de forêt, les lots de chasse sont (en général) moins chers. Fin janvier, au moment de renouveler les baux, Marc Triebold s'est

adjudgé le lot n° 1 (200 ha) pour 3 000 € et le lot n° 2 (280 ha) pour 5 300 €. A Schoenau les produits des locations sont répartis entre les propriétaires.

**L'AGRICULTEUR.** Elève de volailles, Gérard Bernard, 63 ans, cultive aussi une quinzaine d'hectares de maïs et de céréales. En tant que maire, « depuis qu'il y a ces dégâts de sangliers, on se fait boussuler », note celui qui est parfois en proie à

des « pensées contradictoires ». « Quand on voit 10 ares de cultures dévastées, ça fait de la peine, mais en même temps quand on est chasseur, on comprend : titer le sanglier, ce n'est pas si évident. » Cependant il sourit : « dans les réunions de l'association des maîtres chasseurs du Bas-Rhin, le petit paysan que je suis s'est rendu compte qu'il détenait souvent le point de vue des agriculteurs... »

« Il posait des petites mines »

**LE CHASSEUR.** Chez Gérard Bernard, chasse et pêche semblent des pratiques évidentes. Il se rappelle d'abord sa tendre enfance quand « aller à la pêche était la récompense après les devoirs et les travaux de la ferme ». Puis il évoque, pour l'anecdote, son « grand-oncle garde-forestier à Marckolsheim... Juste après la guerre, au lieu de poser des collets, il posait des petites mines ». Aujourd'hui Gérard Bernard chasse, en compagnie de son frère notamment, du côté d'Oberhaslach dans la vallée de la Bruche. « En montagne, c'est beaucoup plus giboyeux, j'y ai tiré mon premier cerf cet été. » Un trophée qu'il ne pourrait envisager dans sa commune du bord du Rhin. ■

J.E.V.

► Demain, retrouvez la suite de notre dossier sur la chasse.

pas respecté, la commune peut imposer des battues. Cerfs et chevreuils s'attaquent aux écorces des arbres et aux jeunes pousses. Classés nuisibles, les sangliers qui profitent et les dégâts qu'ils causent sont un très gros souci : pour les agriculteurs qui violent leurs cultures ravagées ; pour les communes qui subissent aussi des dommages, sur les terrains de foot par exemple ; pour les chasseurs qui doivent approximer le fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers ; pour les automobilistes, cyclistes, etc. qui peuvent être victimes d'accidents. L'agrainage, qui vise à attirer les sangliers en des endroits précis, est aussi réglementé.

## La dernière du locataire

► Samedi dernier en forêt d'Artolsheim, Benoît Remond a rangé le fusil. Pres des depositeds de deux chevreuils et d'un beau sanglier, ses camarades chasseurs se rechauffent avec un feu de sapins de Noël après ce qui fut la dernière chasse artolsheimoise de ce Bourguignon, locataire d'un lot à Artolsheim depuis 18 ans.

Son bail n'a pas été renouvelé : la commune a décidé de fusionner les deux lots qu'elle propose en une seule chasse d'environ 1 000 ha et lors de l'appel d'offres, ce sont « nos amis suisses » qu'ils l'ont emporté, grince Benoît Remond.

« Les deux lots étaient loués jusque-là à 15 000 € et 11 000 €, j'ai proposé 25 000 €, eux 30 000 € ». Et dans les rangs des chasseurs, on constate désormais que « de Schoenau à Marckolsheim, le long du Rhin, il n'y a plus une chasse alsacienne ».

Nomme citoyen d'honneur du village en 2013, Benoît Remond avait fait construire il y a plusieurs années un chalet à Artolsheim, pour se loger quand il vient tout en satisfaisant à l'obligation pour un locataire d'être domicilié à moins d'une centaine de kilomètres de sa chasse. « J'ai trouvé un peu cavalier d'être évincé comme ça après 18 ans, juste pour 5 000 €, tâche avec un pince-nez au cœur celui qui a néanmoins été dignement avec ses compagnons sa dernière partie de chasse artolsheimoise.